



## NOTRE CABINET

Porter Wright Morris & Arthur représente plus de 250 juristes répartis en 6 bureaux situés dans l'Ohio, en Floride et à Washington, DC rassemblant l'ensemble des connaissances, du savoir-faire et de l'expérience permettant de représenter d'une façon efficace et compétente nos clients du monde entier, même dans les problèmes légaux et les opportunités d'affaires les plus complexes.

Nous nous sommes engagés à fournir un service d'exception à nos clients. Depuis plus de 150 ans, les clients ont confiance en Porter Wright pour les aider à atteindre leurs objectifs en affaires. Nos clients s'attendent à un travail légal pertinent et de très haute qualité. Nous le livrons rapidement, avec l'attention nécessaire et à un excellent rapport qualité-prix.

Nous nous sommes engagés à soutenir notre profession. Les juristes de Porter Wright ont assumé des postes de direction dans des associations du barreau, dans des sociétés judiciaires et des organisations professionnelles aux niveaux national, étatique et local. Nous consacrons nos talents et notre temps à des juristes débutants, à des programmes de formation au droit et à la représentation pro bono.

Nous nous sommes engagés à améliorer nos communautés. Les juristes et le personnel de Porter Wright sont des mandataires, représentants et membres actifs d'organisations civiques, charitables et culturelles. Avec nos efforts tant au niveau du cabinet qu'individuellement, nous aidons à faire en sorte que nos villes, comtés et États soient des meilleurs endroits où vivre et travailler.

Nous nous sommes engagés pour le futur. Durant ses premières 150 années, Porter Wright a réussi en anticipant et en réagissant aux changements dans les domaines de la loi, dans l'industrie et dans les affaires de nos clients autant que dans leurs besoins et objectifs. Nous nous réjouissons d'avance de nos 150 prochaines années.

## AFFAIRES INTERNATIONALES

Porter Wright offre un large éventail de services légaux internationaux, tant pour des clients locaux ayant des participations dans des affaires à l'étranger que pour des clients étrangers qui doivent se faire représenter aux États-Unis. Nos avocats d'affaires internationales s'occupent de la représentation légale en matière bancaire et financière, dans les affaires, les projets de développement, les litiges et arbitrages, la fiscalité, le commerce et les secrets commerciaux. Par le biais de nos propres bureaux et de notre réseau de relations avec les cabinets de droit et autres professionnels localisés dans toutes les régions géographiques les plus importantes, nous pouvons assister nos clients dans leurs affaires légales dans le monde entier.

### Secteur bancaire et financier

Les avocats de Porter Wright ont une expérience étendue dans le secteur bancaire et financier international. Nous représentons des institutions de crédit étrangères et des institutions nationales ayant des départements actifs au niveau international. Nous conseillons nos clients sur les opérations bancaires internationales y compris les lettres de crédit, les acceptations bancaires et autres formes de

financement commercial. Nous conseillons également au sujet des garanties et assurances officielles et privées et des fusions et acquisitions bancaires américaines. Nos avocats travaillent en étroite collaboration avec les institutions bancaires de commerce et d'investissements étrangères. Ils ont négocié pour des clients le financement d'entreprises et d'hypothèques avec de telles institutions. Ces mêmes institutions fournissent à nos clients l'accès au capital-risque, au financement des fusions et acquisitions internationales.

### **Affaires, licences, fusions et acquisitions**

Nous aidons les firmes américaines intéressées à s'établir à l'étranger, à créer des succursales étrangères. Ceci pouvant inclure des filiales ou des entreprises en participation présentant une planification étrangère tant pour les investisseurs américains à l'étranger que pour les investisseurs étrangers aux États-Unis. Nous avons une grande expérience en fusions et acquisitions, crédits-baux et licences industrielles internationaux ainsi qu'en promotion immobilière internationale et son financement. Notre expérience inclut aussi l'arbitrage des différends commerciaux tant international que domestique, l'immigration et le règlement d'héritages avec des actifs à l'étranger.

Notre cabinet est particulièrement qualifié pour assister les clients étrangers qui désirent installer un établissement aux États-Unis tant par acquisition qu'en le faisant construire. Nous avons une vaste expérience des questions légales et financières pouvant survenir, comme le financement lié aux recettes industrielles, les relations bancaires, la fiscalité fédérale et étatique, les problèmes de main-d'œuvre et les incitants d'État à l'investissement.

## **PROJETS DE DÉVELOPPEMENT**

Nos avocats ont une grande expérience dans le financement de projets de développement internationaux. Pour être en mesure d'aider nos clients, nous maintenons des contacts étroits avec

les agences des États-Unis comme la Banque Export-Import, l'Agence pour le développement international ( AID ) et la Overseas Private Investment Corporation ( OPIC ). Nous maintenons aussi des relations avec des agences internationales comme la Banque Mondiale, la Société financière internationale, la Banque interaméricaine de développement et la Banque asiatique de développement. Nos avocats ont analysé les aspects contractuels et financiers de projets internationaux d'envergure en matière de puissance électrique, d'eau, de charbon, de gaz synthétique, d'acier et de papier pour de grandes firmes américaines d'ingénierie et de construction. Nous avons également assisté d'autres firmes américaines dans des projets dans les télécommunications et les industries agricoles dans les pays en voie de développement.

## **LITIGE ET ARBITRAGE**

Porter Wright est fier de la longue liste de cas de litiges résolus avec succès en faveur de certaines des compagnies les plus connues au monde ainsi qu'en faveur de compagnies plus petites et de personnes agissant à titre personnel. Nos juristes ont représenté des compagnies étrangères importantes dans des litiges portés devant les cours aux États-Unis et ont travaillé étroitement avec des conseillers juridiques étrangers dans des cas de litige et arbitrage étrangers. Nos partenaires comprennent des arbitres internationaux expérimentés et des arbitres affiliés à l'Association américaine d'arbitrage, à la Chambre de commerce internationale et à la Cour d'arbitrage international de Londres.

### **Fiscalité**

Les avocats de Porter Wright peuvent fournir aux clients des conseils pratiques et complexes dans le domaine de la fiscalité internationale. Le monde des affaires et des entreprises devenant de plus en plus globalisé, nos avocats s'appuient sur leur expérience dans la résolution des questions fiscales internationales et fournissent un conseil approfondi sur un large spectre de préoccupations fiscales faisant intervenir de multiples juridictions que nos clients d'affaires internationaux peuvent rencontrer.

## Commerce

Porter Wright peut assister ses clients dans tous les aspects relatifs au commerce international. Nous aidons nos clients dans leurs problèmes d'importation impliquant la Loi douanière américaine, les tarifs douaniers et les procédures d'importation. Nous conseillons sur les droits anti-dumping, les droits compensateurs et les différentes réglementations sur la santé, la sécurité et l'environnement. Nous pouvons aussi les aider dans leurs questions relatives à l'importation et à l'exportation, comme la loi douanière, l'étiquetage des marchandises, les marchandises sur le marché gris, les licences d'exportation, les réglementations anti-boycott, les questions se rapportant à la Loi sur les pratiques étrangères corrompues, aux contrats d'agence et de distribution et aux questions de brevets d'invention, de marques et de droits d'auteur. La menace d'activités terroristes persistant, le Service douanier des États-Unis exige que les importateurs prennent des mesures pour évaluer, élaborer et mettre en exécution de nouvelles mesures en vue d'assurer une sécurité renforcée du chargement et une sécurité améliorée tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Nous pouvons assister nos clients en accélérant le traitement et le transport des marchandises vers les États-Unis et en réduisant au minimum l'imposition des droits (tarifs douaniers).

## Secrets commerciaux

Comme aux États-Unis, les compagnies ayant des intérêts internationaux exposent des investissements énormes pour leurs propriétés intellectuelles. Nos avocats aident nos clients à protéger cet investissement. Nous assistons nos clients en créant, maintenant et protégeant la propriété des secrets commerciaux tant aux États-Unis qu'à l'étranger.

## IMMIGRATION

Le département immigration de Porter Wright représente des clients agissant en personne, des employeurs nationaux et des clients étrangers visant en particulier l'immigration à des fins professionnelles. Nos clients d'affaires s'efforcent de recruter les meilleurs employés à travers le monde et nous les aidons à se frayer un chemin dans le dédale

des lois sur l'immigration et les naturalisations pour permettre ce recrutement. Nos services comprennent l'immigration à des fins professionnelles, la vérification de l'éligibilité à l'emploi, les visas pour non-immigrants et les demandes de résidence permanente.

Nous aidons à obtenir des visas pour travailleurs temporaires, dans la procédure des certifications pour la main-d'œuvre, pour les exceptions à la règle pour des raisons d'intérêts nationaux, les demandes pour l'obtention de visas d'immigrant en tant que travailleur prioritaire, la procédure consulaire, l'immigration basée sur l'établissement familial, les demandes de résidence permanente et les règlements portant sur les obligations en matière de casiers judiciaires. Nous aidons nos clients à comprendre et prévoir les retards et les problèmes liés aux nouvelles réglementations et procédures mises en place suite à l'attaque terroriste du 11 septembre 2001. Par le biais de nos bureaux dans l'Ohio, en Floride et à Washington D.C., et du réseau de relations avec des cabinets de droit étrangères, nos avocats spécialisés en immigration peuvent assister nos clients quant aux questions portant sur l'immigration à travers le monde.

## IMMIGRATION À DES FINS PROFESSIONNELLES

Nous comprenons que le succès de nos clients professionnels dépend de leur possibilité d'engager des gens qualifiés. Porter Wright a une solide expérience en droit international qui comprend un réseau de relations avec des cabinets de droit dans des pays tels que le Canada, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, la Suisse, le Mexique, l'Égypte, Israël, le Japon, la Corée, les Philippines et des pays à travers toute l'Amérique du Sud et les Caraïbes. Grâce à ce réseau étendu, nos avocats peuvent conseiller et aider nos clients en matière d'immigration et de naturalisation à travers le monde.

### Vérification d'éligibilité à l'emploi

La loi de réforme et de contrôle de l'immigration de 1986 ( Immigration Reform and Control Act ) exige

que les employeurs vérifient l'éligibilité à l'emploi pour chaque nouvel employé engagé après le 6 novembre 1986 et qu'ils gardent certaines notes pour chaque employé. Les changements récents dans les procédures de l'Administration de la sécurité sociale, mettent en évidence la nécessité pour les employeurs d'une documentation adéquate et précise. Nous conseillons nos clients quant au maintien de ces notes d'emploi et quant aux pratiques et règlements requis pour se conformer à la multitude de lois et de règlements souvent contradictoires du Service d'immigration et de naturalisation et aux lois sur la discrimination à l'emploi.

## **Visa pour non-immigrants**

Le département immigration de notre cabinet met l'accent sur l'immigration à des fins professionnelles. Nous aidons les employeurs à obtenir des visas des non-immigrants pour les ressortissants étrangers afin de faciliter leur emploi aux États-Unis pour des besoins à court ou à long terme. Les visas de non-immigrant à des fins professionnelles sont disponibles pour:

- Marchands ou Investisseurs sur base d'un traité, y compris les cadres, directeurs et personnes ayant des connaissances spécialisées ( visas E-1 et E-2 )
- Professions spécialisées ( visas H-1 )
- Personnes transférées à l'intérieur des compagnies, cadres, directeurs et personnes ayant des connaissances spécialisées ( visas L-1 )
- Personnes possédant des aptitudes extraordinaires dans les arts, les sciences, l'éducation, les affaires ou les sports ( visas O-1 et O-2 )
- Les athlètes et les artistes ( visas P )

## **Demandes de résidence permanente**

Notre département immigration a une grande expérience dans l'obtention du statut de résident permanent pour les personnes sur une base de relations professionnelles et familiales. Nous assistons lors de :

- Demandes formulées par la famille déjà résidente, y compris les demandes provenant du

conjoint, des parents, des fils et des filles, des frères et des sœurs

- Demandes pour la certification de la main-d'œuvre
- Demandes pour travailleur prioritaire sur la base de l'étranger extraordinaire dans les arts et les sciences
- Chercheur ou professeur de renom
- Transferts internationaux de directeurs et de cadres
- Exceptions à la règle pour des raisons d'intérêts nationaux
- Demande d'investisseurs ( visas pour la création d'emplois )
- Demande de participation aux loteries ouverte à toutes les ethnies

## **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les avocats de Porter Wright spécialisés en propriété intellectuelle aident nos clients à aboutir dans les processus d'obtention de la protection des marques, des droits d'auteur et des brevets d'invention et les assistent dans la défense et la préservation de cette protection.

Nos services incluent:

- Questions de publicité/concurrence déloyale
- Droits d'auteur
- Divertissement
- Gestion du portefeuille de propriétés intellectuelles
- Transferts de propriété intellectuelle
- Brevets d'invention
- Stratégies de protection
- Protection de l'apparence du produit
- Marques commerciales ou de service

Nous sommes particulièrement actifs dans la propriété intellectuelle liée à la technologie et nos avocats spécialisés en propriété intellectuelle travaillent en étroite collaboration avec nos avocats spécialisés en technologie pour acquérir et protéger les actifs de valeur de nos clients dans tout le pays.

## Brevets d'invention

Les avocats de Porter Wright spécialisés en propriété intellectuelle évaluent la possibilité de faire breveter des inventions et assistent les clients dans l'obtention des brevets. Nous effectuons les recherches sur les nouveautés à breveter, déposons les demandes de brevet au Bureau américain des brevets et des marques de commerce et en vertu du Traité de coopération en matière de brevets et nous présentons les demandes de brevet à l'Office européen des brevets, ainsi que dans les pays étrangers.

Nous assistons les clients en protégeant les brevets qui leur ont été délivrés. Nous faisons des études sur les contrefaçons de brevets et nous aidons nos clients à éviter les contrefaçons d'autres brevets valides.

## Marques commerciales et de service

La reconnaissance de leurs marques est d'importance capitale pour les entreprises. Nous conseillons nos clients sur tous les aspects des marques commerciales et de service, y compris l'effet du choix d'une marque et nous recherchons et évaluons la disponibilité de nouvelles marques commerciales et de service. Nous aidons aussi nos clients à déposer les marques au Bureau américain des brevets et des marques, aux Bureaux américain des brevets et des marques de commerce ainsi que dans les pays étrangers. Nos avocats aident les clients à soutenir leurs droits sur leurs marques déposées et poursuivent en justice et défendent des causes devant le Trademark Trial and Appeal Board ( Commission de Première Instance et d'Appel pour les Marques ).

## ENTREPRISES ET TITRES

Le département de Porter Wright spécialisé en entreprises et titres fournit un conseil complet aux entreprises nationales ou étrangères industrielles, commerciales ainsi qu'aux entreprises technologiques, de communications et de services. Nos services comprennent :

- La constitution d'entreprises
- Les opérations commerciales
- Gouvernement d'entreprise
- Entreprises naissantes et familiales
- Transactions sociales
- Fusions et acquisitions
- Offres de titres et conformité aux lois
- Capital-risque

Porter Wright comprend l'environnement en évolution rapide et toujours changeant dans lequel les entreprises d'aujourd'hui opèrent. Pour cela nous nous sommes engagés à fournir à nos entreprises clientes un conseil légal pratique, rapide, de haute qualité avec à-propos et rentabilité. Nous sommes conscients de l'importance de répondre aux besoins légaux de chaque client dans le contexte global des objectifs généraux de l'entreprise. En formant des relations étroites, fournissant un plan raisonnable d'embauche et en restant à l'écoute des besoins des clients, nos avocats peuvent se concentrer sur la scène générale sans perdre de vue les petits détails. Nos avocats spécialisés en entreprises et titres travaillent en étroite collaboration avec d'autres cabinets pour fournir une solution intégrée aux besoins légaux de nos clients.

## Constitution d'entreprises

Les avocats de Porter Wright conseillent les propriétaires d'entreprise dans tous les aspects de l'administration de la personne morale, incluant le choix du type de la personne morale ( Société C, société S, société à responsabilité limitée, société en nom collectif, société en commandite, société de personnes à responsabilité limitée, société unipersonnelle, sociétés professionnelles, fiducie commerciale ). Notre représentation comprend le conseil approprié en droit commercial, fiscal et en droit des titres influençant l'administration et l'exploitation de la personne morale.

## Opérations commerciales

Nos avocats sont expérimentés dans l'assistance aux entreprises clientes dans un grand nombre d'opérations commerciales, y compris les ressources humaines, l'achat et la vente d'actifs, les crédits avec et sans garanties, le crédit-bail d'équipements, les acquisitions d'immeubles, le financement du

développement, les licences informatiques et technologiques, les entreprises en participation et les alliances stratégiques, les contrats de recherche et développement, le franchisage, les contrats de distribution et les contrats de vente en gros et au détail. Notre cabinet dispose aussi d'une vaste expérience dans la représentation des personnes morales américaines commerçant à l'étranger, des personnes morales sous contrôle étranger commerçant aux États-Unis, d'exportateurs et importateurs ainsi que de personnes morales et de programmes gouvernementaux qui commercent à l'étranger, y compris la Banque Mondiale et le FMI.

## **Gouvernement d'entreprise**

Les avocats de Porter Wright conseillent régulièrement des sociétés cotées ou non sur des questions de gouvernement d'entreprise, y compris les droits et devoirs des actionnaires, administrateurs, cadres et employés de la compagnie sous les lois applicables de l'État et les lois et réglementations fédérales.

## **Entreprises naissantes et familiales**

La représentation de nouvelles entreprises a longtemps été un point fort de notre cabinet. Notre représentation inclut la structure et l'administration de la personne morale, la capitalisation et le financement initiaux, les pactes d'actionnaires et les contrats de travail, le financement par capital-risque, la protection de la propriété intellectuelle, la concession de licences technologiques et une multitude d'autres matières auxquelles une société naissante pourrait avoir à faire face. Notre but est d'aider les propriétaires des entreprises naissantes et familiales à réussir et à prendre de l'expansion de façon à offrir les plus grands profits économiques et fiscaux à ses propriétaires. Nous assistons également les propriétaires d'entreprises familiales dans leur planification successorale tant à la tête de l'entreprise que pour l'héritage qu'ils laissent.

## **Transactions sociales**

Notre cabinet représente les employeurs et les employés dans la préparation des contrats relatifs à l'engagement de personnes par les personnes morales, y compris l'emploi, les rémunérations et avantages des cadres supérieurs, les options sur actions, les actions à cessibilité restreinte,

rémunérations différées, confidentialité, attribution de brevet, non-concurrence, résiliation et conventions s'y rapportant.

## **Fusions et acquisitions**

Nos avocats assistent souvent nos clients dans la fusion, la vente et l'acquisition d'entreprises. Nous planifions, négocions et concluons toute sorte de contrats de fusion, de vente et d'acquisition pour des sociétés, partenariats et sociétés à responsabilité limitée, avec une attention particulière sur les aspects commerciaux, fiscaux, financiers, environnementaux sociaux, fiduciaires, mais aussi aux aspects des avantages sociaux, des lois antitrust, immobiliers et de crédit de l'opération. Outre notre représentation de plusieurs sociétés cotées, nous sommes régulièrement impliqués dans des transactions complexes qui doivent être enregistrées à la S.E.C. ( Commission pour les Sécurités et l'Échange ) et qui nécessitent une sollicitation de procurations pour que les transactions soient approuvées.

## **Offres de titres et conformité aux lois**

La représentation des sociétés émettrices et de preneurs dans les appels publics à l'épargne et les placements privés de titres participatifs et de titres de créance est une partie importante et habituelle de notre département entreprises et titres. Nos avocats représentent les sociétés émettrices faisant leurs premiers appels publics à l'épargne, les sociétés émettrices faisant des replacements secondaires ou subséquents, les personnes morales gouvernementales nationales et locales émettant un large éventail de titres et les syndicats de preneurs dirigés par les plus importantes firmes de banque d'investissement aux États-Unis. Nos avocats sont impliqués dans toutes les étapes de ces types de financements, de la planification à la liquidation avec une attention particulière au respect des lois fédérales et nationales pertinentes et le respect des lois fiscales pour les titres exemptés d'impôts ou bénéficiant d'avantages fiscaux. Notre département pour la conformité aux lois sur les titres inclut aussi la représentation de sociétés et de personnes devant les tribunaux et devant le S.E.C. et autres organismes de régulation nationaux et fédéraux dans les matières impliquant le respect des lois sur les titres.

## Capital-risque

Notre cabinet assiste les entreprises à trouver et obtenir le financement par capital-risque, en structurant et en négociant les termes de la transaction et en préparant la documentation nécessaire pour émettre les titres appropriés et documenter l'entreprise et les relations de propriété ainsi que les droits et les devoirs entre parties. Nous représentons aussi les investisseurs en capital-risque et les investisseurs privés relativement à leurs investissements dans les sociétés cotées et non cotées.

## INSTALLATION D'UN ÉTABLISSEMENT AUX ÉTATS-UNIS

Porter Wright conseille ses clients étrangers sur les meilleures stratégies pour établir un bureau ou un établissement aux États-Unis. Travaillant avec des agences locales et nationales pour le développement économique, nous pouvons aider nos clients à trouver les emplacements appropriés pour leurs installations en crédit-bail ou pour l'acquisition d'immeubles. Nous pouvons préparer et négocier les crédits-baux, les contrats d'achat d'immeubles et les contrats de conception et de constructions. Nous pouvons analyser les études et les polices d'assurances; assister les clients dans l'obtention d'experts appropriés dont on aurait besoin pour inspecter la propriété. Nous pouvons aussi les aider au cours des négociations et finalisations des programmes d'incitants nationaux et locaux qui peuvent déboucher sur des abattements fiscaux sur les biens meubles et immeubles, sur des subventions sur les infrastructures, sur des crédits d'impôt pour l'emploi, sur des aides à la formation et sur d'autres avantages pour les nouveaux employeurs et ceux en expansion. En travaillant avec les autorités gouvernementales et les chambres de commerce locales nous nous avérons être des conseillers d'affaires ainsi que des techniciens légaux. Au fur et à mesure du développement des relations avec nos clients, nous les conseillons sur la manière de structurer leurs entreprises pour éviter les problèmes

légaux potentiels dans une série de domaines tels que l'immobilier, l'entreprise, le commerce, l'environnement, la main-d'œuvre, l'immigration, la fiscalité et le commerce international.

## ABSENCE DE RESPONSABILITÉ

Porter Wright Morris & Arthur LLP offre ce site Web exclusivement à des fins d'information, comme service rendu à nos clients et à nos amis. Ce site ne contient pas de conseils légaux d'aucune sorte et vous ne devriez pas le considérer en tant qu'opinions ou conseils légaux sur un sujet quelconque. L'information sur ce site est sujette à modification sans préavis et vous ne pouvez pas vous baser sur celui-ci concernant une matière particulière ou un ensemble de faits. Vous ne devriez pas entreprendre d'actions concernant toute question en vous appuyant sur l'information contenue sur ce site Web. Nous ne garantissons en aucune manière la précision ou l'intégralité de l'information sur ce site et nous ne faisons aucune interprétation fondée sur l'exactitude, l'actualité ou la pertinence d'une telle information dans une situation particulière.

L'utilisation de ce site ne crée pas et n'a pas le but de créer quelque relation avocat/client que ce soit entre vous et Porter Wright Morris & Arthur LLP ou tout avocat individuel dans le cabinet. À moins que nous n'établissions une relation avocat/client avec vous à propos d'une question particulière, toute information que vous pourriez nous envoyer ne sera pas traitée comme confidentielle et privilégiée et toute communication par courrier électronique non sollicitée pourrait être montrée à d'autres personnes sans aucune considération de confidentialité. L'envoi d'un courrier électronique à notre intention n'est pas suffisant pour créer une relation avocat/client et on ne considérera pas qu'une relation de ce genre se soit établie jusqu'à ce que nous ayons eu l'opportunité de résoudre toute question de conflit d'intérêt et que nous vous ayons conseillé, par écrit, sur la nature et l'étendue des services légaux qui peuvent vous être fournis. Nous vous prions de ne pas nous envoyer d'information confidentielle ou

exclusive jusqu'à ce que vous ayez parlé avec un avocat du cabinet.

L'engagement d'un avocat est une décision importante qui ne devrait pas être fondée uniquement sur la publicité. Ces matériaux peuvent être considérés comme publicité dans votre État. Avant de prendre une décision, demandez-nous de vous envoyer gratuitement une information écrite sur nos qualifications et notre expérience.

Porter Wright Morris & Arthur LLP a des bureaux dans l'Ohio, en Floride et à Washington, DC. Nos avocats sont autorisés à exercer seulement dans les juridictions décrites dans la biographie de l'avocat apparaissant sur ce site. Le cabinet n'a pas l'intention d'exercer le droit dans un État dans lequel nous n'avons pas d'avocat autorisé et ce site n'a pas été créé pour solliciter une représentation qui constituerait un exercice du droit non autorisé dans une ou l'autre juridiction.

Il n'entre pas dans les intentions de Porter Wright Morris & Arthur LLP de soutenir aucun site pour lequel nous fournissons uniquement des liens d'information sur ce site web. Les liens sont donnés à titre purement informatif. Nous enlèverons tout lien si demande en est faite d'une façon appropriée par le site connecté via le lien. Les sites reliés sont seuls responsables du contenu de leurs sites et le cabinet ne fait pas de représentation d'aucune forme pour les sites liés.

Si vous le désirez, vous pouvez copier toute portion des matériaux de ce site pour votre usage personnel. Toutes les copies doivent inclure la note sur les droits d'auteur inscrite ci-dessus. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de visiter notre site Web.

Traduit de l'anglais par: Abracadabra Translations, Inc.  
[www.abracadabraTR.com](http://www.abracadabraTR.com)